



POINT D'INFORMATION CHSCT DU 30 AVRIL

Un point d'information avec les membres du CHSCT de l'Aude s'est déroulé le 30 avril à 9h00.

Monsieur Demonet ouvre la séance en donnant quelques informations d'ordre général.

Pour le personnel affecté au courrier, la préconisation était jusqu'à présent d'utiliser des gants afin de se protéger du COVID-19. Or d'après la médecin régionale, l'utilité de ces gants n'est pas avérée et peut au contraire se révéler contre-productive : pour elle, le lavage des mains est suffisant.

Le médecin de prévention de l'Aude, Pascal Eluard, n'étant malheureusement pas présent lors de cette instance, il est décidé de lui demander son avis écrit sur le sujet.

Par ailleurs, il est annoncé que 120 visières de protection ont été commandées par la Direction locale dernièrement : ce matériel sera testé dans un premier temps au centre de contact de Carcassonne avant éventuelle généralisation. Sur ce point, l'Inspecteur Santé et Sécurité au Travail (ISST) ajoute que les masques n'étant d'aucune efficacité pour les hommes portant une barbe, une visièrè peut être une alternative intéressante.

À cette information qui nous satisfait puisque visant à considérer comme prioritaire la sécurité des agentes et agents des Finances Publiques du département, s'ajoute une commande de masques à distribuer à l'ensemble des agent(e)s en présentiel dans les postes et services : celle-ci sera a priori livrée dès la semaine prochaine. Monsieur Demonet indique que ces masques sont bien sûr aux normes et sont lavables sans altération de leur efficacité une soixantaine de fois. Le port de ces protections ne sera pas obligatoire au travail. Il est proposé qu'un cofinancement de ces équipements soit prévu avec le CHSCT : Solidaires Finances Publiques se déclare favorable à cette participation.

Solidaires Finances Publiques se félicite de ces mesures qui permettront, en particulier lors du déconfinement prévu à partir du 11 mai, aux agent(e)s de venir travailler en toute sécurité.

Sur le sujet des masques, nous interrogeons alors le DDFIP sur la situation des agent(e)s devant recevoir des régisseurs et qui ne disposent pas à ce jour de protections adéquates fournies par l'Administration. Monsieur Demonet répond qu'une dotation pourra être livrée par la Direction locale si les locaux ne sont pas adaptés, notamment en cas d'exiguïté, d'absence d'aération, etc...

En toute hypothèse, il appartiendra au chef(fe) de service d'apprécier si un masque doit être porté par l'agent(e) en charge de l'accueil.

Nous vous invitons donc à signaler toute anomalie en la matière.

Le DDFIP poursuit en annonçant que le Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP) a été mis à jour des recommandations des organisations syndicales en matière de prévention des risques de propagation du COVID-19 et transmis aux chef(fe)s de service pour intégration dans le plan de chaque poste et service. L'ISST indique à cet égard que ces ajouts sont particulièrement pertinents à son sens et que ce DUERP départemental lui apparaît concret et pragmatique, au service de la préservation de la santé des agent(e)s.



Solidaires Finances Publiques souhaite ensuite aborder le sujet des règles de précaution à prendre en ce qui concerne les lieux de restauration. En effet, avec le dé-confinement à venir et l'absence d'ouverture des restaurants administratifs qui se poursuivra bien après le 11 mai, un nombre de plus en plus important d'agent(e)s sera amené à déjeuner sur son lieu de travail.

L'ISST énumère donc les préconisations à respecter. En premier lieu, il convient de veiller à nettoyer minutieusement les appareils collectifs (four micro-ondes, bouilloires, cafetières,...). De plus, il est nécessaire de respecter la distanciation et donc d'éviter de se rendre à la pause déjeuner à la même heure. Enfin, il ne faut pas négliger la possibilité de déjeuner à son poste de travail pendant cette période : sur le sujet, la contrainte habituelle qui consiste à éviter de prendre son repas dans son bureau est en effet desserrée.

Pour ce qui concerne les fontaines à eau, il est recommandé de ne plus les utiliser : il convient de boire l'eau du robinet ou en bouteille. Cela n'empêche toutefois pas l'intérêt de leur entretien rigoureux.

Solidaires Finances Publiques ajoute que la question de la climatisation et de l'utilisation de ventilateurs doit également être évoquée. En effet, il semblerait qu'une climatisation mal entretenue favorise la diffusion du COVID-19 dans les locaux.

L'ISST indique que ce point est en effet primordial : il importe impérativement qu'un nettoyage approfondi et un entretien complet soient effectués par un spécialiste. Or, il s'avère que, sur de nombreux sites du département, cet aspect laisse particulièrement à désirer. Nous exigeons donc de la Direction locale, qu'avant la mise en route des climatiseurs, un technicien procède à toutes les opérations requises.

Monsieur Demonet indique qu'il y veillera.

Sur les ventilateurs, l'ISST indique que cela ne relève pas de sa compétence mais du médecin de prévention : la question lui sera également soumise par écrit.

L'ISST ajoute que si des collègues détectent des symptômes du COVID-19 (fièvre, toux,...), il importe de rester à leur domicile afin de ne pas favoriser la contamination. Il conclut que, même après le dé-confinement, le respect des règles barrières et de distanciation devra s'imposer à toutes et tous.

Concernant le nettoyage des locaux, Solidaires Finances Publiques souhaite s'assurer que la Direction locale vérifie l'application des consignes sur chacun des sites du département. Monsieur Maynaud indique en réponse qu'effectivement un rappel sera effectué et que, par ailleurs, les équipements demandés par notre organisation syndicale lors d'un précédent CHSCT, soit blouses, lunettes de protection et gants seront livrés aux agent(e)s « Berkani » prochainement.

Le sujet du centre de contact de Carcassonne est ensuite abordé suite au droit d'alerte des organisations syndicales (voir notre compte-rendu de l'audioconférence CHSCT du 24 avril). Le taux de présentiel oscille cette semaine entre 27 et 29 Équivalents Temps Plein (ETP) présents, soit un taux médian d'environ 46%.

En particulier, 2 collègues ont été placé(e)s en autorisation d'absence et les micro-ordinateurs prévus ont été livrés.



Dans ces conditions, Solidaires Finances Publiques se satisfait de la situation actuelle au centre de contact de Carcassonne : des mesures concertées entre la Direction locale et les organisations syndicales représentatives ont ainsi pu faire baisser le taux de présentiel de près de 20 points en une semaine, malgré la pénurie de micro-ordinateurs portables disponibles dans le département.

Associer les représentants du personnel aux décisions prises nous semble une excellente façon de procéder, ce qui tranche avec les pratiques antérieures dans le département de l'Aude !

C'est ainsi qu'un groupe de travail se réunira jeudi 7 mai pour élaborer en commun le plan de reprise qui succédera au Plan de Continuité de l'Activité avec le dé-confinement prévu le 11 mai. Solidaires Finances Publiques demande, pour le préparer au mieux, la communication des fiches élaborées par le Secrétariat Général du Ministère de l'Économie et des Finances sur l'utilisation optimale des masques, des gants, de l'accueil en box, au guichet et de la gestion du courrier. Il conviendra de plus de définir, en liaison avec les chef(fe)s de service et compte tenu des locaux, la possibilité d'isoler les bureaux ou/et les marguerites par des parois en plexiglas ou des hygiaphones pour permettre la protection des agent(e)s en cas d'absence de distanciation suffisante.

Monsieur Demonet indique que le dé-confinement sera organisé avec la plus large consultation et association des organisations syndicales.
Nous ne pouvons que nous féliciter de tels propos.

La séance se clôt à 10H15, la prochaine audio-conférence se déroulera le jeudi 7 mai après-midi.